



**CIVESS**

# Bilan d'activité 2013-2016

**Centre d'accueil temporaire**

Résultats et analyse des inspections

# Département de la santé et de l'action sociale

Service des assurances sociales et de l'hébergement

Service de la santé publique

Service de prévoyance et d'aide sociales

Coordination interservices des visites en  
établissements sanitaires et sociaux

CIVESS



## Introduction

Le rôle de la CIVESS est de s'assurer du respect de la dignité et de la sécurité des personnes accueillies dans les établissements sanitaires et sociaux du canton de Vaud.

Les centres d'accueil temporaire (CAT) vaudois accueillent annuellement plus de 2300 personnes âgées ayant besoin d'accueil et d'accompagnement durant la semaine. En 2015, on compte 67 CAT répartis dans tout le canton.

La mission des CAT relève soit de la gériatrie, soit de la psychiatrie de l'âge avancé (centres spécialisés dans l'accueil de personnes souffrant de troubles psychiatriques et/ou liés à une démence).

Les CAT ont été inspectées pour la première fois à partir de novembre 2013 jusqu'en juillet 2016. Ce bilan présente les résultats du 1<sup>er</sup> tour d'inspection.

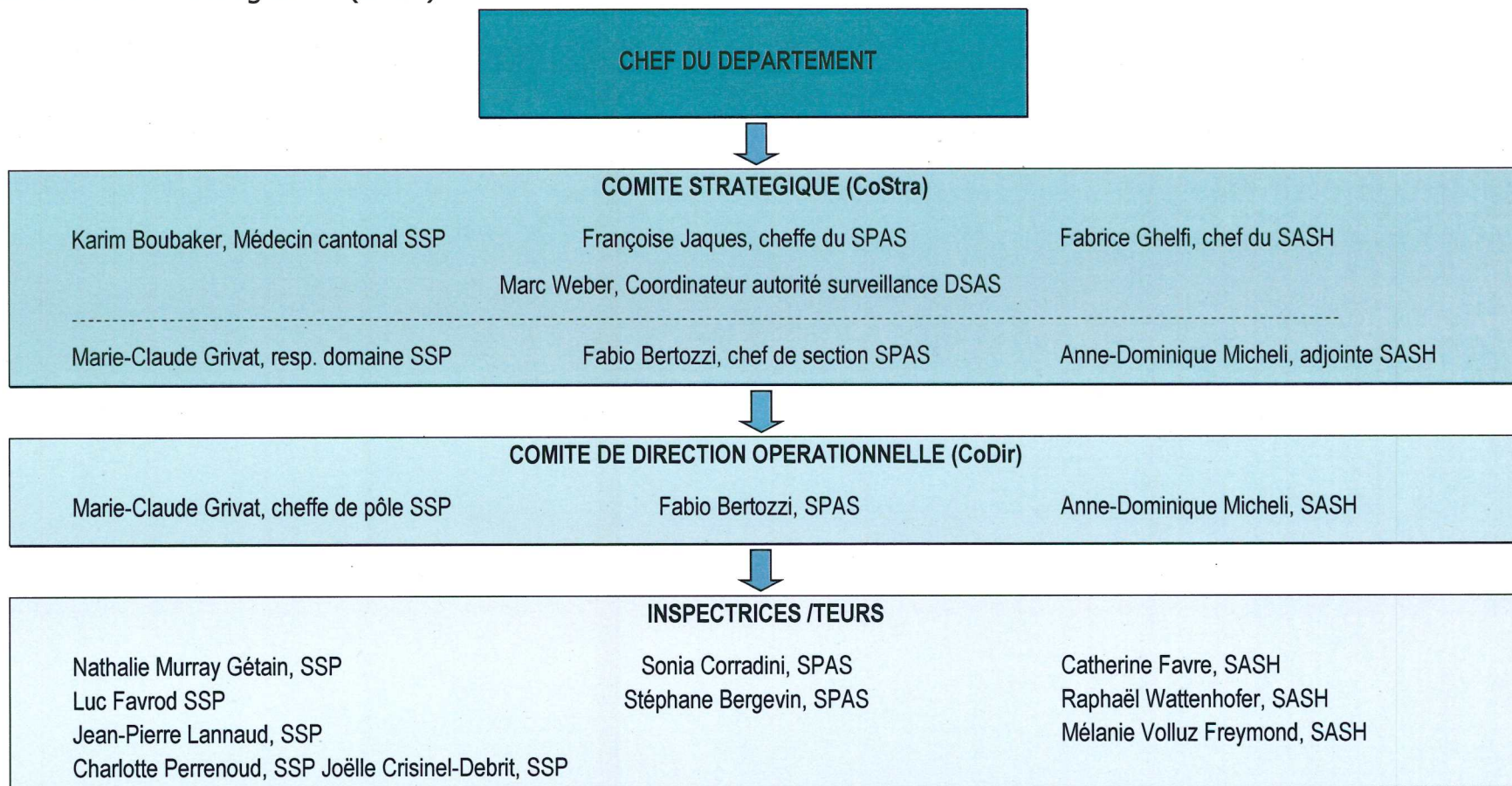
## Table des matières

Structure et organisation	page	4
Méthode	page	5
Structures socio-sanitaires	page	6
Profil des CAT et des usagers de CAT	page	7
Les Normes	page	8
Règles de conformité au standard cantonal	page	9
<b>Résultats globaux</b>		
Conformité au standard cantonal	page	10
<b>Résultats globaux par critères Tour 1</b>		
Norme 1 Information et proches aidants	page	12
Norme 2 Activités et socialisation	page	13
Norme 3 Autonomie et soins	page	14
Norme 4 Dossier	page	15
Norme 5 Dotation en personnel	page	16
Mise en évidence de trois critères	page	17
Conclusion	page	18
Liste des CAT	page	19

## Structure et organisation

La CIVESS est un organisme dépendant de trois services du Département de la santé et de l'action sociale :

Service de la santé publique (SSP) – Service de la prévoyance et de l'aide sociales (SPAS) – Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH).



### Méthode

Les inspections sont habituellement non annoncées. Elles sont effectuées au minimum par deux inspecteurs-trices. La majorité des établissements sont visités au minimum tous les trois ans.

Lors de ce premier tour des CAT, les inspections se sont déroulées sur rendez-vous. Tous les CAT de 4 places et plus ont été inspectés, soit un total de 59 CAT.

Les inspecteurs-trices utilisent une grille d'évaluation spécifique à la mission de maintien à domicile du CAT. Cette grille est composée de normes et de critères touchant à l'autonomie et à la dignité des usagers.

En principe, une inspection dure une journée, c'est-à-dire l'inspection proprement dite, la rédaction puis la remise du rapport.

A la fin de chaque rapport d'inspection, le CAT est dit conforme (ou non conforme) au standard cantonal. Seuls les CAT non conformes ont un suivi particulier.

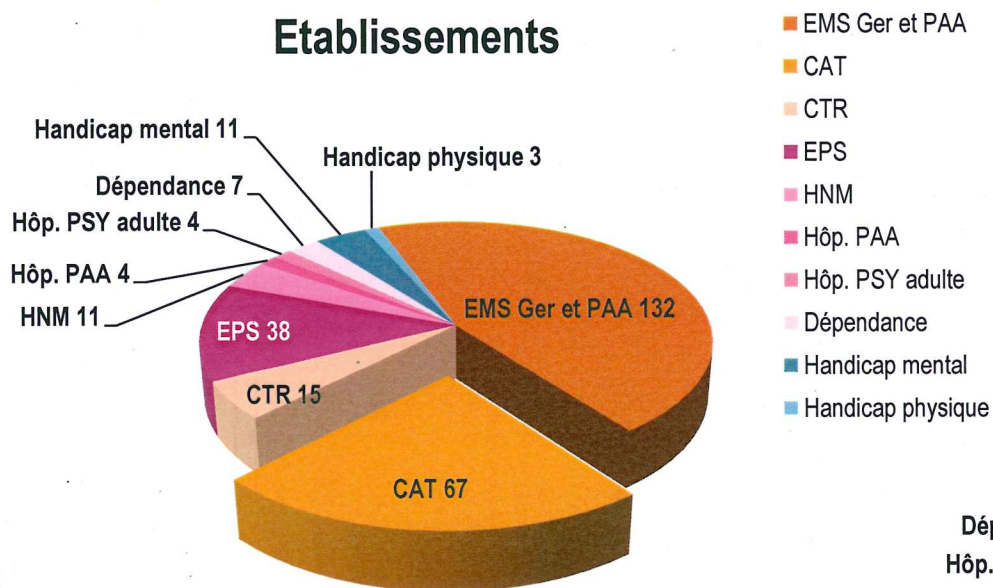
Pour garantir l'indépendance, la neutralité et le professionnalisme de ses interventions, la CIVESS est engagée dans une démarche qualité. Elle a obtenu sa première accréditation en 2002, renouvelée en 2006 puis en 2011 par le Service d'accréditation suisse (SAS) selon la norme ISO/CEI 17020. Les exigences particulières de cette norme sont de garantir l'impartialité, l'intégrité et la confidentialité.

## Structures socio-sanitaires

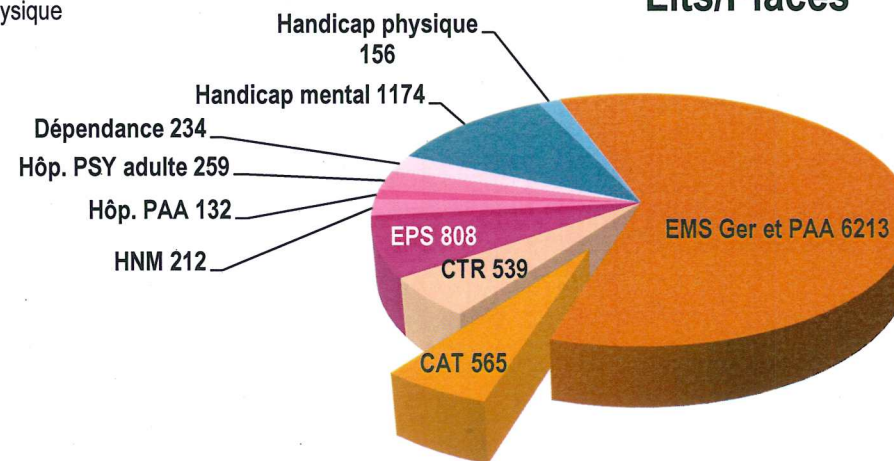
Le canton de Vaud est composé de structures sanitaires et sociales qui ont une autorisation d'exploiter de l'un des trois services du DSAS : SSP – SPAS – SASH.

En 2015, les CAT sont au nombre de **67** pour **565** places d'accueil.

### Etablissements



### Lits/Places

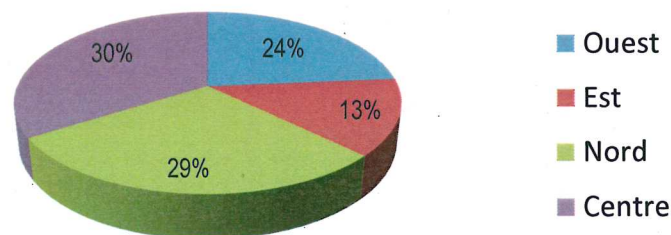


# Identité des CAT et profil des usagers

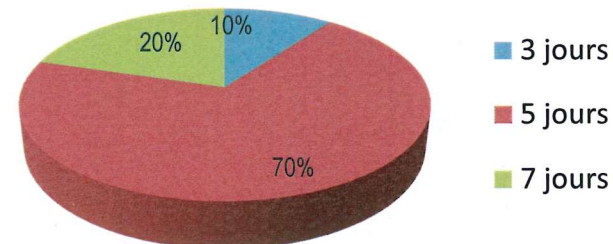
Les CAT offrent un système modulaire de prestations : matin, après-midi, journée complète, repas, nuit.

Sur 59 CAT de 4 places et plus, 4 CAT offrent des prestations de nuit. 20 CAT sont extramuros, 39 sont intramuros.

## Répartition du nombre de CAT par réseau (N=59)



## Ouverture par semaine (N=59)

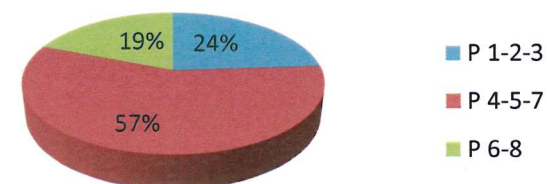


# Fréquentation et profil des usagers

En 2015, 2379 usagers ont fréquenté les structures CAT. La majorité des usagers fréquentent le CAT à raison d'une journée par semaine.

Le taux moyen d'occupation des CAT estimé par le SASH est de 85%. La majorité des usagers ont un profil présentant des troubles fonctionnels et cognitifs modérés (Profil PODA 4-5-7).

## Profil de dépendances<sup>2</sup> des usagers CAT en 2015



<sup>2</sup> <http://www.vd.ch/themes/social/ems-hebergement/professionnels/financement-cat/profils-de-dependance-grille-devaluation/>

# Les Normes

### **Norme 1 L'accès à l'information est garanti et des mesures de prévention sont mises en place**

Pour évaluer cette norme, l'équipe d'inspection vérifie les informations et les documents distribués à l'utilisateur et à ses proches. Le soutien offert aux proches aidants est examiné.

### **Norme 2 L'accompagnement favorise l'intégration et le renforcement de réseau social**

L'équipe d'inspection observe si les activités proposées, les animations individuelles et en groupe restreint sont adaptées aux souhaits et ressources de l'utilisateur, ainsi qu'à son projet d'accompagnement. Le maintien et le développement des liens avec la communauté et l'extérieur sont examinés. Les usagers sont accompagnés lors de pertes, de deuils ou lors de tout mouvement au sein du CAT.

### **Norme 3 L'autonomie est favorisée, en particulier celle concernant les activités instrumentales de la vie quotidienne (AIVQ)**

L'équipe d'inspection est attentive aux mesures favorisant l'autonomie. La participation, la réalisation des tâches, les initiatives sont encouragées. Lors des repas et lors des soins, l'utilisateur est stimulé à conserver son autonomie ou à la recouvrer.

### **Norme 4 Le dossier de l'utilisateur contient les éléments nécessaires pour élaborer son projet d'accompagnement individualisé et assure la continuité de l'accompagnement**

Le dossier de l'utilisateur est consulté par l'équipe d'inspection. Le projet individualisé fixé en réseau et s'appuyant sur les souhaits, les ressources et les besoins est analysé ainsi que sa réévaluation régulière avec le réseau. Les procédures d'urgence et les protocoles spécifiques au CAT sont disponibles et connus.

### **Norme 5 Le CAT respecte les exigences légales en matière de dotation et de qualification de personnel**

Sur la base des travaux du GT CAT, il a été conclu que la CIVESS contrôle que le 80% de la dotation requise en accompagnement est atteint dans les trois niveaux (expertise, soutien, assistance). La dotation soins OPAS n'est pas calculée.



## Règles de conformité au standard cantonal

A la fin de chaque rapport d'inspection, l'établissement est dit conforme ou non conforme au standard cantonal.

### Les établissements conformes sont :

- **Conforme « vert »** : ceux qui correspondent largement au standard cantonal (80% des critères atteints). A l'issue de l'inspection, un rapport précisant le niveau d'atteinte de chaque critère est remis à la direction de l'établissement avec les félicitations de la CIVISS.
- **Conforme « orange »** : ceux qui correspondent au standard cantonal mais obtiennent un résultat final inférieur aux barèmes ci-dessus ou ceux qui ont 1 critère non atteint. A l'issue de l'inspection, un rapport précisant le niveau d'atteinte de chaque critère ainsi que des pistes d'amélioration est remis à la direction de l'établissement. Il lui incombe de mettre en place les améliorations requises en s'appuyant par exemple, sur une démarche qualité ou sur des réflexions institutionnelles.

Dès lors, l'inspection est reconduite selon le rythme périodique.

### Les établissements non-conformes sont :

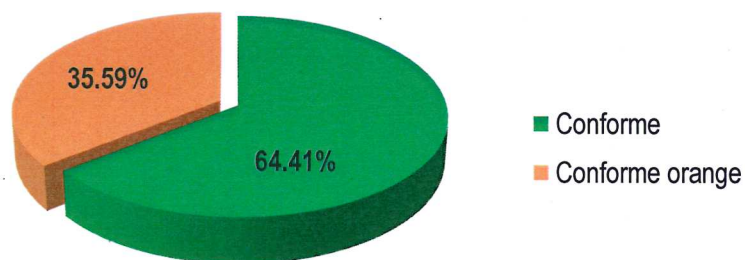
- **Non conforme dit « rouge »** : ceux qui ne respectent pas le standard cantonal (plus de 20% de critères non atteints) recevront un rapport détaillé ainsi qu'un courrier explicatif de l'autorité compétente.

Des mesures seront prises afin que ces CAT rejoignent le standard dans les meilleurs délais et un suivi particulier sera fait par la CIVISS.

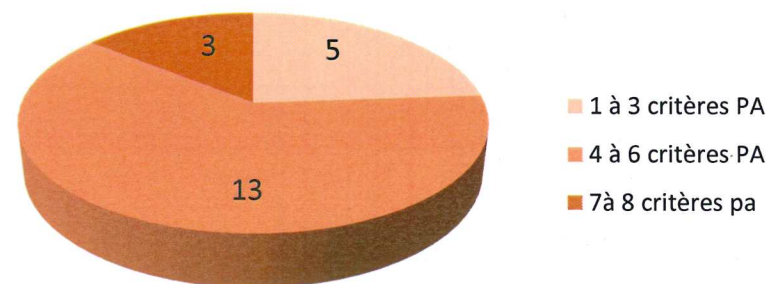
# Résultats globaux : Conformité au standard cantonal (N=59)

A l'issue de ce premier tour, 38 CAT sont conformes verts et 21 CAT sont conformes orange. Nous rappelons ici que les résultats sont à lire en regard du premier tour de contrôle.

### Taux de conformité



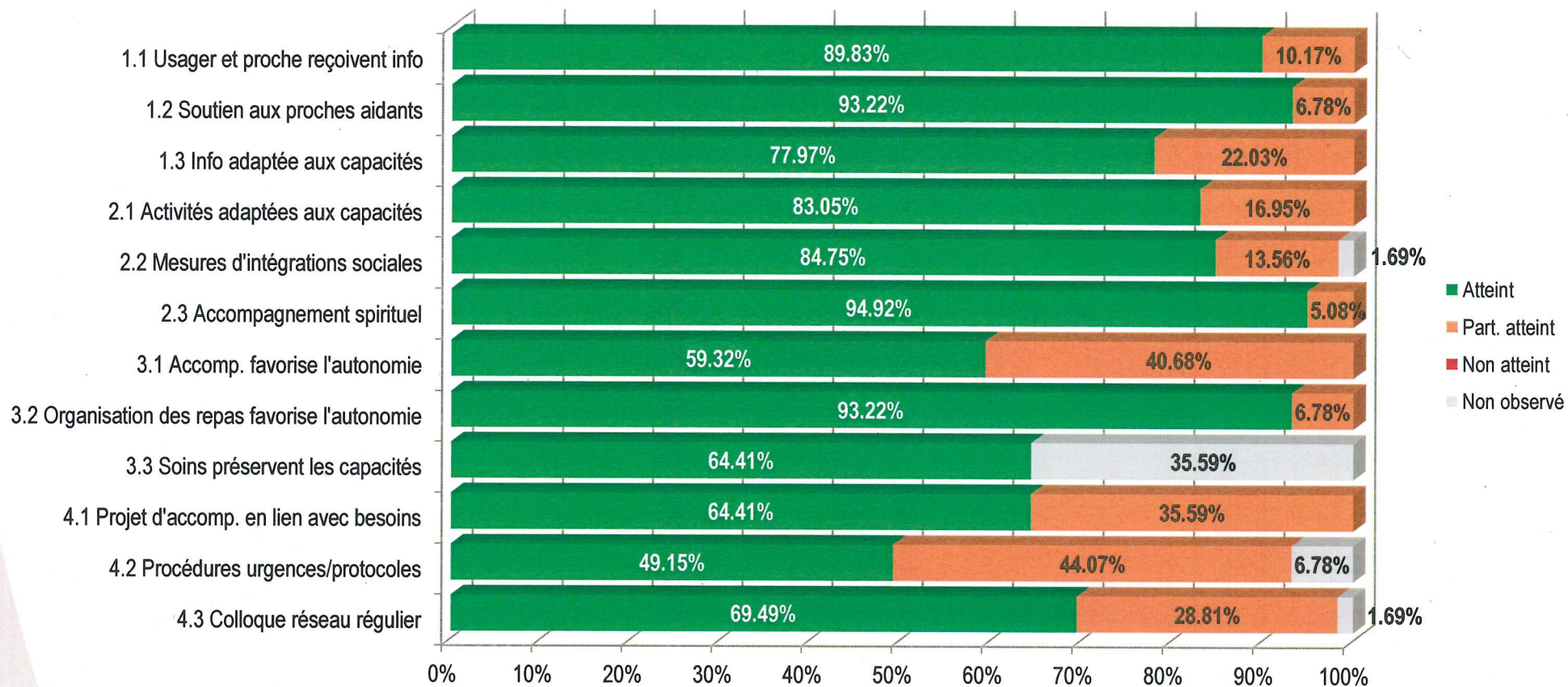
### Nombre de critères (hors critères dotation) partiellement atteint des CAT conforme orange



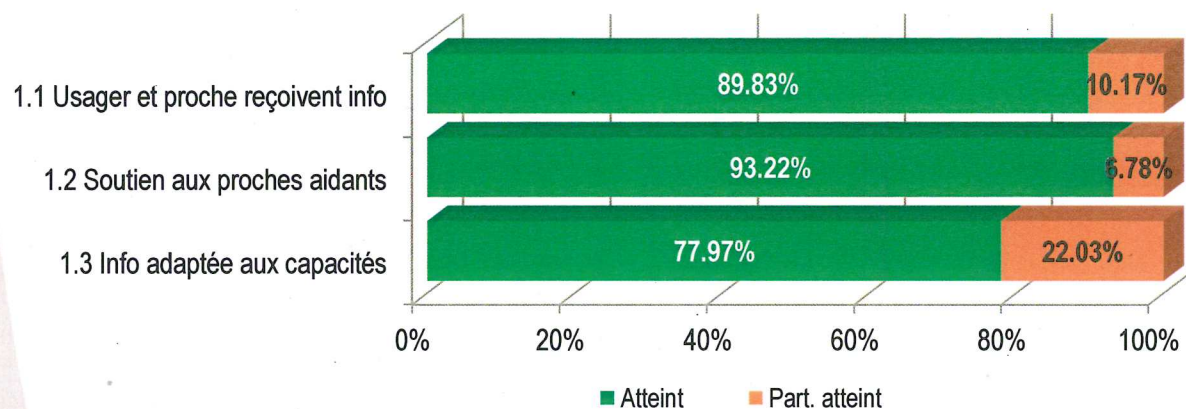
## Tour 1 Résultats par critères (N=59)

CIVESS

Département de la santé et de l'action sociale



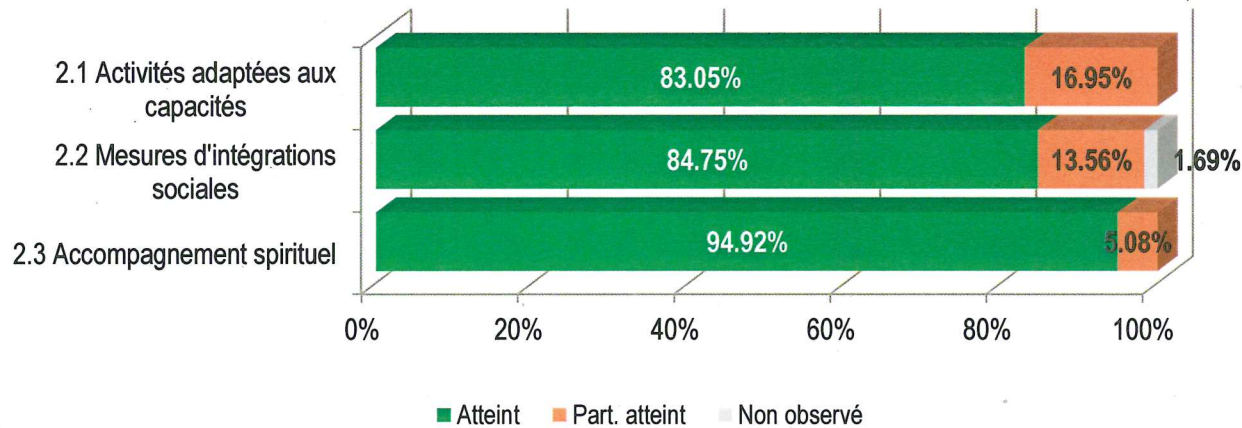
### Norme 1 L'accès à l'information est garanti et des mesures de prévention sont mises en place



**+** Le système modulaire des CAT permet une adaptation aux besoins des usagers et des proches aidants. Les groupes de soutien aux proches aidants émergent peu à peu. Un contrat ou un document personnalisé est régulièrement utilisé pour formaliser l'accompagnement et renseigner précisément sur les coûts engendrés par la fréquentation du CAT.

**-** Les brochures ou autres informations utiles à l'utilisateur ne sont pas toujours à disposition de l'utilisateur ou ne sont pas disposées ou transmises de façon adaptée. Les groupes de soutien aux proches aidants ou les séances d'information à leur disposition émergent peu à peu dans ces centres d'accueil temporaires.

## Norme 2 L'accompagnement favorise l'intégration et le renforcement du réseau social

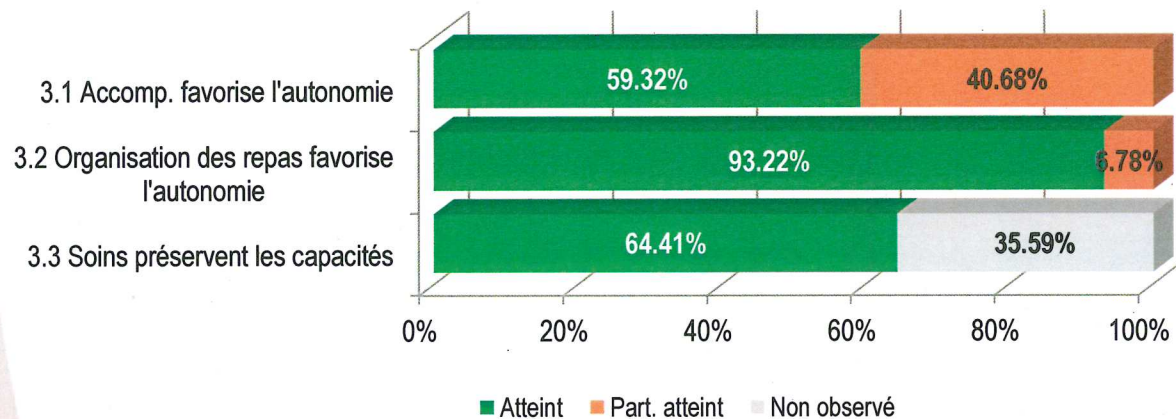


**-** Certains établissements ne distinguent pas les besoins des usagers CAT des besoins des résidents en EMS. Ils proposent les mêmes activités à ces deux populations. L'accent sur le maintien à domicile n'est pas exploité.

**+** Les CAT développent la dimension socio-culturelle au travers des liens qu'ils favorisent entre les usagers et leur environnement. Les sorties, les contacts avec les différentes associations et la communauté contribuent au renforcement de l'intégration et permettent de rompre l'isolement social.

L'accompagnement spirituel se déploie en accordant à l'utilisateur une place au sein de la communauté du CAT : des temps d'échanges privilégiés sont régulièrement prévus, en individuel ou en collectif.

## Norme 3 L'autonomie est favorisée, en particulier celle concernant les activités instrumentales de la vie quotidienne (AIVQ)



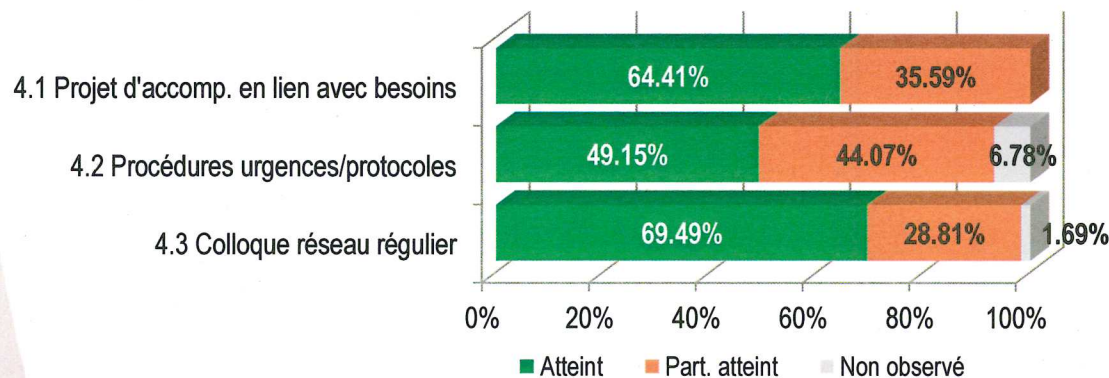
**-** Certains CAT disposent d'un concept d'accompagnement s'appuyant sur le « tout assisté » qui ne favorise pas le travail du maintien des acquis ni le développement des ressources. La mission de maintien à domicile est difficilement observable dans ces CAT.

**+** La mise en avant des ressources et des compétences des usagers au profit de la vie en CAT permet une réalisation du rôle social. L'implication de l'utilisateur dans l'organisation communautaire favorise son intégration et son autonomie. Par exemple, l'utilisateur a la possibilité de donner son avis lors d'un colloque, il peut participer aux choix des activités ou encore s'intégrer dans les tâches du quotidien.

Les repas organisés et confectionnés par les usagers accompagnés représentent une plus-value appréciée. De plus cela permet de travailler sur la préservation des compétences.

Deux tiers des CAT proposent des prestations de soins.

### Norme 4 Le dossier de l'utilisateur contient les éléments nécessaires pour élaborer son projet d'accompagnement individualisé et assure la continuité de l'accompagnement



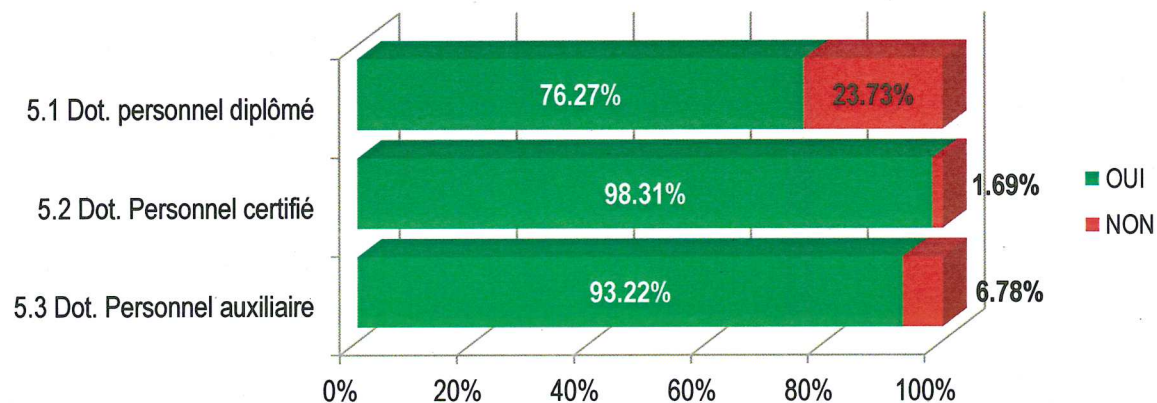
Dans certains CAT, la traçabilité générale est peu conséquente. La culture de l'oralité y est de mise. Dans ce cas, les projets d'accompagnement sont peu en lien avec le maintien à domicile. Il manque souvent des procédures spécifiques au CAT et au maintien à domicile (par exemple : que faire en cas de déficience du proche aidant).



Certains CAT intègrent les ressources des usagers dans leur projet individualisé. Cette valorisation des compétences et des rôles sociaux dans une perspective d'autonomie soutient le maintien à domicile.

Les CAT sont intégrés dans l'organisation des réseaux. Dans la plupart des cas, ils sont sollicités quand une situation le nécessite. Ils peuvent également être initiateur des réseaux.

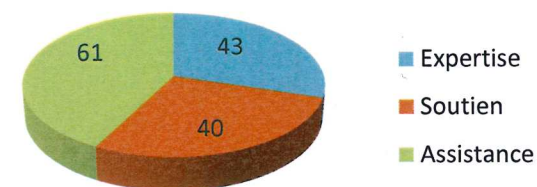
## Norme 5 Le CAT respecte les exigences légales en matière de dotation et de qualification de personnel en animation socio-culturelle



**+** La dotation en personnel certifié (ASE) est atteinte.  
La moitié des responsables de CAT est issue de formations sociales.

**-** La dotation en personnel d'expertise fait encore défaut dans près d'un quart des CAT.

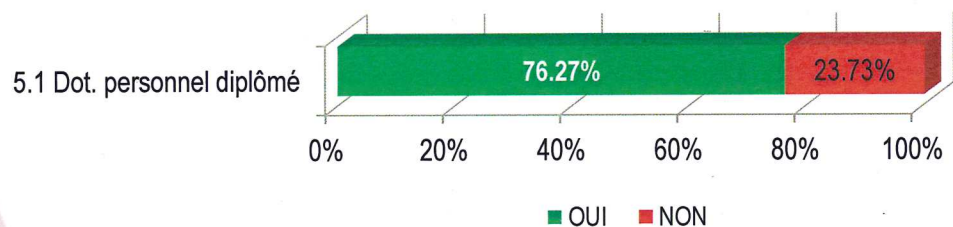
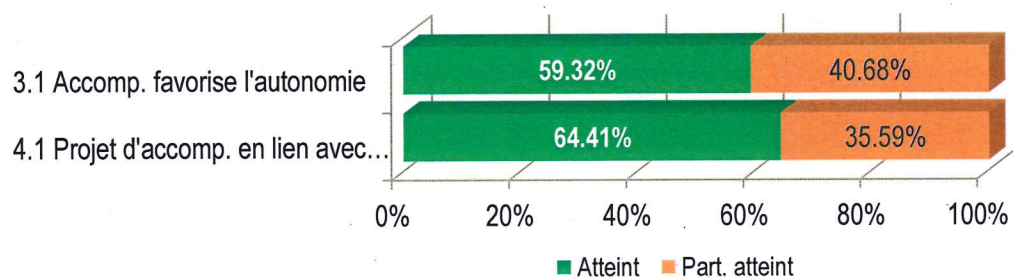
Qualification du personnel des CAT en 2015 (EPT)





# Mise en évidence de trois critères

La mission des CAT est de favoriser, le plus longtemps possible, le maintien à domicile. Elle s'articule autour d'un accompagnement encourageant l'autonomie de l'utilisateur au travers des actes de la vie quotidienne. Le projet d'accompagnement, qui reflète les souhaits, les ressources et les besoins de l'utilisateur, s'appuie sur ses compétences pour atteindre un objectif fixé avec lui et ses proches.



**+** Les CAT disposant d'une dotation suffisante en personnel diplômé sont ceux où l'autonomie de l'utilisateur et les projets d'accompagnements sont les plus développés. Le niveau d'expertise dans le domaine social renforce la dimension d'accompagnement dans le maintien à domicile.

**-** Près d'un quart des CAT a une dotation en personnel diplômé insuffisante.

# Conclusion

Ce rapport met en évidence l'évolution importante accomplie par ce type de structures depuis la mise en place des CAT. Nous relevons particulièrement :

- La question des proches aidants : les CAT proposent des prestations adaptées pour que le réseau informel reste disponible et puisse trouver un véritable relais,
- La professionnalisation des équipes : la présence de personnel certifié dans les CAT.

Ces résultats sont encourageants et réjouissants par rapport aux rôles attendus de la part de ces centres d'accueil temporaires dans le maintien à domicile des personnes âgées.

Nous tenons à remercier chaleureusement chacune et chacun des professionnel-le-s travaillant dans ces structures et nous nous réjouissons de poursuivre l'amélioration continue du dispositif cantonal à travers notamment :

- la traçabilité des projets d'accompagnement,
- les perspectives de communication avec le dossier informatisé du domicile,
- l'ouverture à des prestations de nuit sachant que le financement a été revu pour 2017.

F. Ghelfi  
Chef du Service des assurances sociales  
et de l'hébergement



## Centres d'accueil temporaire (CAT) de 2015

### 47 CAT intra-muros:

4 Marronniers : 4 Marronniers CAT/Aigle : Aigle CAT/Aubonne : Aubonne CAT/Baud : Baud CAT/Baumettes : Baumettes CAT/ Bellevue : Bellevue CAT/Bourgogne : Bourgogne CAT/Bugnon : Bugnon CAT/Cerisiers : Cerisiers CAT/Chamblon : Chamblon CAT/Clair Vully : Clair Vully CAT/Clairière : Clairière CAT/Clemence : Clemence CAT/Colline : Colline CAT/Contesse : Contesse CAT/Corcelles : Corcelles CAT/Côteau-Muraz : Côteau-Muraz CAT/RSBJ Balcon du Jura : RSBJ Alpes CAT/Diablerets : Diablerets CAT/Diligence : Diligence CAT/Donatella Mauri : Donatella Mauri CAT/Faverge : Faverge CAT/EHC (Hop. Gilly) : Gilly CAT/Girarde : Girarde CAT/Primeroche : Grand Pré/Home Salem : Home Salem CAT/Orme : Intermède Orme CAT/Jura : Jura CAT/Lavaux : Lavaux CAT/Lusiades : Lusiades CAT/Marc-Aurèle : Marc-Aurèle CAT/Marronnier : Marronnier CAT/Primerose : Méridienne CAT/Midi : Midi CAT/ Mont-Calme : Mont-Calme CAT/Orbe : Orbe CAT/Ours Getaz : Ours Getaz CAT/Paix du Soir : Paix du Soir CAT/Parc de Beausobre : Parc de Beausobre CAT/Pays d'Enhaut : Pays d'Enhaut CAT/Phare Elim : Phare Elim CAT/Plein Soleil : Plein Soleil CAT/Pré de la Tour : Pré de la Tour CAT/ EHC : Unité Mémoire Aubonne CAT/Vallée : Vallée CAT/Veillée : Veillée CAT/Venoge Penthalaz : Venoge Penthalaz CAT

### 19 CAT extra-muros : (EMS : CAT)

Mont-Calme : 5 de Cœur CAT/Bourg : Bourg CAT/Bex : Dolce Vita CAT/Primeroche : Halte Relais (CAHP)/Jardins Plaine : Jardins Plaine CAT/Primerose-Vernie : Kanumera CAT/Bois-Gentil : Maillefer CAT/Mont-Riant  
Fondation Saphir : Manureva CAT/Home Salem :Moulins CAT/Fondation Les Châteaux : Noumea CAT/Mont-Calme : Palmiers Rond-Point CAT/Beau-Séjour : Panorama CAT/Palmiers Fondation Balcons du Lac : Parasol Palmiers CAT/Home-Age : Repère CAT/Diligence : Roulotte CAT/Prerisa : Ruisseau CAT/Primeroche : Valentin CAT/Vallorbe : Vallorbe CAT/Fondation Belle Saison : Verney CAT